



**Rendu du séminaire SDAGE
« *l'eau demain en Seine-Normandie* »
12 septembre 2019 - Paris**



Table des matières

Propositions d'objectifs issues de l'atelier 1	4
Table « L'Avre » / Gérer les eaux pluviales à la source. Atteindre zéro eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées	9
Table « La Bièvre » / Réduire les rejets eaux usées au milieu naturel (aller vers le « zéro rejets »)	11
Table « La Cure » / Réduire les rejets d'eaux usées au milieu naturel (jusqu'à zéro rejet), notamment en aidant l'assainissement non collectif et en traitant les mauvais branchements	13
Table « La Douve » / Limiter, voire stopper l'artificialisation nette des sols, mieux appliquer la séquence ERC	15
Table « Le Grand Morin » / Acquérir et partager les connaissances sur les effets du changement climatique et la gestion des ressources, notamment à l'échelle locale.....	17
Table L'iton / Réutiliser les eaux de pluie, les eaux usées et la chaleur des réseaux, réduire les consommations avec des objectifs chiffrés de 15% en 2027, 30% en 2050, par tous les moyens	19
Table « L'Ornain » / Préparer des territoires aux extrêmes (crues et sécheresses) – Passer au crible du changement climatique (atténuation et adaptation) toute décision pour anticiper les effets du changement climatique sur les activités et l'environnement.....	22
Table « La Retourne » / Prévenir et lutter contre les inondations et leurs conséquences et réfléchir aux solutions à mettre en œuvre	25
Table « La Risle » / Responsabiliser les citoyens sur les objectifs environnementaux et sur les moyens d'y parvenir par leurs comportements/former les citoyens à la culture de l'eau	27
Table « La Saulx » / Préparer des territoires résilients aux extrêmes / passer au crible du changement climatique (atténuation et adaptation) toute décision, pour anticiper les effets du CC sur les activités économiques et l'environnement.....	30
Table « Le Serein » / Encourager la transition agricole pour réduire l'usage et en particulier les phytosanitaires par rapport aux ressources disponibles et aux enjeux d'intérêt général (biodiversité/CC). Encourager le développement de l'agriculture biologique (50 à 100% sur les captages)	33
Table « Le Thérain » / Assurer une ressource adaptée aux besoins pour limiter les traitements (eau potable, eaux de baignade, etc.) ; tous les spots de conchyliculture sains 12 mois sur 12	35
Table « La Touques » / Regagner la fonctionnalité des rivières et des zones humides surtout sur les têtes de bassin.....	38

Propositions d'objectifs issues de l'atelier 1

Proposition	Pondération (nb de gommettes) ou nom de la table pour les propositions sans gommettes	Thème
Responsabiliser les citoyens sur les objectifs environnementaux et sur les moyens d'y parvenir par leurs comportements/former les citoyens à la culture de l'eau	34	éducation/formation/sensibilisation
Gérer les eaux pluviales à la source. Atteindre 0 EP dans les réseaux EU	31	eaux pluviales
Préparer des territoires résilients aux extrêmes (crues et sécheresses)/ passer au crible du CC (atténuation et adaptation) toute décision, pour anticiper les effets du CC sur les activités économiques et l'environnement	31	changement climatique
Encourager la transition agricole pour réduire l'usage des intrants et en particulier les phytosanitaires par rapport aux ressources disponibles (eau) et aux enjeux d'intérêt général (biodiversité, CC)/encourager le développement de l'agriculture biologique (50 à 100% sur les captages)	28	agriculture
regagner la fonctionnalité des rivières et ZH notamment sur têtes de bassin	26	milieux
Assurer une ressource adapté aux besoins pour limiter les traitements (eau potable, eaux de baignade, etc) : tous les spots de conchyliculture sains 12 mois sur 12 en 2027	25	santé
Réutiliser les eaux de pluie et les eaux usées et la chaleur des réseaux, réduire les consommations (15% en 2027 / 30% en 2050) par tous les moyens (fuites, gaspillages...)	21	gestion ressource
Acquérir et partager les connaissances sur les effets du CC et la gestion de la ressource notamment à l'échelle locale	21	connaissance
Prévenir et lutter contre les inondations à leurs conséquences et aux solutions à mettre en œuvre	13	inondations

Réduire les rejets d'eau usées au milieu naturel (jusqu'à zéro rejet) notamment en aidant ANC/ traiter les mauvais branchements	12	assainissement
Limiter, voire stopper l'artificialisation nette des sols - mieux appliquer la séquence ERC	10	artificialisation
Evaluer l'impact économique des activités et de la politique de l'eau	9	économie
Améliorer la recharge des nappes	7	gestion ressource
Captages : passer d'une logique de moyens à une logique de résultats : contrôler le respect de la réglementation	5	eau potable
Retrouver des sols fonctionnels (notamment en limitant le drainage agricole et le ruissellement)	5	agriculture
S'approprier le diagnostic et les résultats sur les actions qualité et quantité de l'eau	5	éducation/formation/sensibilisation
Réduire les pressions sur les milieux aquatiques	5	gestion ressource
Avoir une vision stratégique de la continuité écologique	5	continuité
Solidarité et coconstruction de solutions entre usagers	5	solidarité
Protéger la ressource (agriculture, milieu, aménagement du territoire, urbanisme)	4	gestion ressource
Prioriser les leviers sur lesquels agir par masse d'eau	4	gestion ressource
Ne pas réduire les ambitions de la DCE (progresser plus fortement jusqu'en 2027 que lors du SDAGE précédent)/reconquérir un nombre important de masses d'eau (40 à 60%) superficielles/ préserver les masses d'eau en bon état	4	gestion ressource
Rendre le sdage plus contraignant en réformant la loi sur l'eau	4	juridique
Améliorer la qualité de l'eau dans l'estuaire par de vrais plans d'action territoriale/ réduire de manière drastique les flux d'azote à la mer yc par des approches innovantes (récupération des urines)	2	lien littoral-bassin
Optimiser la gestion des berges pour concilier le milieu et les usages humains	2	milieux
Stabiliser le paysage institutionnel du domaine de l'eau	2	réglementation
Restaurer ou mettre en place un système de haies bocagères	1	agriculture
Privilégier les solutions fondées sur la nature	1	milieux
Limiter l'utilisation de polluants non réglementés	1	
Harmonisation des outils informatique de diffusion des études (Fr et UE)	1	connaissance
Encourager la gestion patrimoniale du petit cycle de l'eau	1	patrimoine

Favoriser/accompagner les initiatives durables (socialement, écologiquement, économiquement) d'adaptation aux changements climatiques	Douve	changement climatique
Faciliter les DIG pour agir sur les rivières non domaniales	Douve	milieux
Assurer la prise en compte des enjeux de la qualité des milieux marins sur l'ensemble du bassin	Douve	lien littoral-bassin
Respecter DCSMM	Douve	littoral
Respecter DCE	Douve	gestion ressource
Densification urbaine par l'Etat qui le demande aux collectivités	Douve	urbain
Réduire les niveaux de prélèvement d'eau au niveau du bassin versant	Douve	gestion ressource
Disposer d'une police de l'eau efficace ; aucune intervention sur les pollutions	Douve	gestion ressource
Réviser instruction des dossiers Loi sur l'eau pour faire outils efficaces et proactifs et non uniquement procédural	Douve	gestion ressource
Responsabiliser les propriétaires de cours d'eau sur leurs berges et non sur circulation de l'eau	Douve	milieux
Meilleure réactivité de la DEB : ex. lingettes qui obstruent les réseaux	Douve	gouvernance
Augmentation des charges d'exploitation des STEU	Douve	assainissement
Renouvellement réseaux eaux usées (fuyards)	Douve	assainissement
Conformité des branchements sur réseaux collectifs	Douve	assainissement
Opérations pilotes/innovantes (même si non généralisables)	Douve	sensibilisation
Améliorer la connectivité des cours d'eau et à l'interface terre/mer	Douve	milieux
Décompartimentation, zone d'expansion, réestuarisation	Douve	milieux
Ruissellements agricoles (qualité, quantité) en zone péri-urbaine	Douve	agriculture
Réduire les flux de nitrates arrivant à la mer	Douve	agriculture
Suivi qualité de l'eau. Identification des flux de polluants et travail sur la réduction (infra, équipements) → Accompagner techniquement les MOA	Douve	gestion ressource
Déchets plastiques, microplastiques ; étude des flux, piège origine, assèchement des sources et traitement des stocks historiques	Douve	déchets
Réduire les flux de contaminants arrivant à la mer, ainsi que les microplastiques	Douve	littoral
Intégrer adaptation CC	Douve	changement climatique
Sensibilisation du public aux enjeux eau	Douve	sensibilisation

Améliorer la qualité des habitats estuariens notamment en termes hydro morphosédimentaires	Douve	littoral
Améliorer la connaissance des polluants pas encore règlementés (ex. : résidus de médicaments)	Toucques	connaissance
Distribuer partout de l'eau potable au robinet (plus de dérogations)	Serein	gestion ressource
Sensibiliser les scolaires pour réduire les consommations d'eau	Serein	éducation/formation/sensibilisation
Accentuer la transition politique : modifier la gouvernance du CBSN → où sont les jeunes ? ; édifier un vrai projet politique en en-tête du SDAGE au regard du changement climatique	Avre	gouvernance
Résorber les décharges sauvages et protéger les berges, le long de la Seine dans l'agglomération parisienne	Iton	déchets/milieux
Optimiser la prise en compte du SDAGE dans les documents d'urbanisme	Bièvre	juridique
Pour l'adaptation au CC : Retenir l'eau à la source ; Diminuer le nombre de tuyaux dédiés à l'eau pluviale ; Réduire les îlots de chaleur urbains	Bièvre	changement climatique
Renaturer/reverdifier les espaces urbains	Bièvre	urbain
Réfléchir à l'état des eaux usées en améliorant leur traitement	Bièvre	assainissement
Favoriser la réutilisation des eaux usées	Bièvre	assainissement
Réduire le ruissellement tant en milieu urbain qu'en milieu rural	Bièvre	eaux pluviales/artificialisation
Soutenir la transition des pratiques agricoles afin de diminuer la présence d'intrants dans les captages d'eau potable	Bièvre	agriculture
Réduire les impacts des différents usages par une meilleure information et formation des utilisateurs avec l'objectif d'un usage raisonné des intrants agricoles ou des produits ménagers et/ou chimiques	Ornain	éducation/formation/sensibilisation
Assouplir les règles en termes de récupération des eaux pluviales et de réutilisation des eaux usées	Ornain	eaux pluviales
Former les citoyens au "manger moins, mieux et à prix constant", c'est-à-dire jouer sur la demande pour modifier l'offre, au bénéfice de l'eau	Ornain	éducation/formation/sensibilisation
Définition et meilleure connaissance des ressources en eau, y compris la recharge dynamique par les eaux pluviales. Dresser un état des lieux des zones favorables et une prospective pas des statistiques et des modèles.	Ornain	connaissance

Table « L'Avre » / Gérer les eaux pluviales à la source. Atteindre zéro eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

On est revenu à 28% de bon état avec des gros débordements en temps de pluie qui aggravent les conséquences des orages (qualité de l'eau et débordement)

- l'objectif de bon état n'a pas été considéré comme prioritaire, il n'y a pas eu d'adhésion à cet enjeu. « On ne peut pas se battre sur tous les fronts »
- absence de volonté politique et donc pas les moyens suffisants dédiés, alors qu'il s'agit d'une politique dans le temps long. L'appui technique nécessaire n'a pas été donné
- défiance vis-à-vis des techniques alternatives car il y a eu un problème sanitaire => un mauvais exemple qui a fait jurisprudence
- malgré un benchmark très intéressant fait en 2018 fait par la ville de Paris sur les solutions alternatives, les élus pensent encore que le tuyau coûte moins cher
- pas de portage général alors qu'il aurait fallu que toutes les collectivités et les aménageurs s'y attellent chacun à leur échelle
- on a seulement eu quelques exemples ponctuels, mais on n'a pas réussi à fédérer largement
- pas de volonté de changement du fait d'une faible perception voire un désintérêt des enjeux liés, et de la réticence aux contraintes nouvelles
- le poids de l'existant a induit des travaux trop lourds à conduire (réseau unitaire historique)
- problème des mauvais branchements, aucune incitation réglementaire pour établir les diagnostics lors des ventes, difficulté d'intervention sur les parcelles privées
- pas de cadrage réglementaire (les PLU ne l'imposent pas) ni d'incitation financière suffisante. On a encore plus imperméabilisé les sols

Vision verte : l'objectif a été atteint

On est en 2027, « il peut pleuvoir, il n'y a plus de gros problèmes »

- la prise en compte du bien-être des personnes dans un contexte urbain très minéral alors qu'on connaît plus de canicules a été déterminante. Il a fallu construire la ville autrement et produire une nouvelle urbanité
- l'enjeu d'une ville durable et solidaire est devenu un enjeu médiatique important
- le SDAGE a proposé des éléments de cadrage pour les documents d'urbanisme pour favoriser la bonne gestion des eaux pluviales, la conditionnalité des aides a été un levier
- une campagne médiatique nationale portée par l'inter-agences de l'eau, et l'organisation de plusieurs journées de terrains présentant les différentes alternatives techniques mobilisables, ont contribué à l'appropriation du sujet
- la gestion des espaces publics a dû être repensée compte tenu des effets des canicules, ainsi que les modalités des constructions : ombre et fraîcheur sont devenus des critères déterminants

- les procédés constructifs ont donc évolué, et ont permis de valoriser le fait de gérer l'eau pluviale le plus près de là où elle tombe
- tous les projets d'aménagement urbains et de renouvellement ont intégré cet enjeu, au sein duquel s'inscrit une gestion des eaux pluviales à la source
- des labels ont été donnés par l'Etat et ses opérateurs, permettant de valoriser ces pratiques, et d'aller vers la réduction des emprises artificialisées : par exemple la désimperméabilisation de grandes surfaces désaffectées (plateforme logistique, zones de parking de centres commerciaux inutilisées ...). Et pour les projets neufs : utilisation de nouvelles techniques / nouveaux matériaux pour rendre les sols plus perméables (exemple des trottoirs sans enrobé)
- le développement urbain (augmentation de population) et la saturation des réseaux et équipements existants de traitement des eaux usées a conduit à se reposer la question des eaux pluviales pour en diminuer les apports (pas possible de faire grossir encore les équipements) => a aidé à aller vers la séparation des réseaux. Il a aussi fallu quand même créer des bassins d'orage et des capacités de stockage
- la prise de conscience qu'on utilise de l'eau potable pour des usages comme l'arrosage etc ... a fait que certaines villes ont même été jusqu'à créer un double réseau pour valoriser les eaux pluviales, ou à imposer des coefficients d'espaces verts obligatoires dans les PLUi

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- favoriser les ateliers de formation pratiques auprès des élus, sur des actions réalisées, avérées et confirmés est un levier important
- importance de la sensibilisation et de l'accompagnement des acteurs pour faire émerger les projets
- maintenir une politique à l'échelle hydrographique de bassin versant
- la prise en charge de la compétence « eaux pluviales » par les collectivités locales (différence entre métropole, communauté urbaine, d'agglomération et de communes) et ses modalités de financement seront un facteur déterminant pour la réussite de cet objectif.
- dans le cadre de l'atténuation au CC (+1°C en 2027), une gestion sérieuse des eaux pluviales permettra un véritable gain sur la qualité des milieux aquatiques (BE) :
 - captages et réutilisation des eaux pluviales (hors usage eau potable)
 - mise en place de stockage pour les épisodes extrêmes
 - désimperméabilisation des surfaces étendues (centres commerciaux et plateformes logistiques)
 - revégétaliser les villes (parcs et avenues)
 - promouvoir et financer ce type de gestion

Table « La Bièvre » / Réduire les rejets eaux usées au milieu naturel (aller vers le « zéro rejets »)

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- les dispositifs de traitements n'ont pas été entretenus
- la concentration des traitements et les stations d'épuration trop grandes représentent un risque accru en cas de défaillance de celles-ci
- pas d'accord de la population locale sur l'implantation des stations d'épuration
- pas de formation de personnel : problème de compétence
- conflits entre les différentes réglementations (exemple : urbanisme et environnement)
- rébellion liée au prix trop élevé de l'eau => défection de paiement donc problèmes de moyens
- trop peu d'investissement ont été fait dans le passé ce qui a engendré finalement des couts trop importants à porter par les collectivités pour la mise ne normes des systèmes d'assainissement
- la centralisation (des décisions notamment) a conduit à « oublier » certaines problématiques locales
- le contrôle du système d'assainissement (rejets, surveillance, branchements particuliers) n'a pas été suffisant
- le dimensionnement des réseaux n'a pas suivi l'accroissement de population (y compris réfugiés)
- les Décisions de travaux ont été trop tardives, ce qui engendre un retard sur les objectifs de rendement des systèmes d'assainissement et des niveaux de rejet.
- mise en œuvre insuffisante du fait de limites financières
- sensibilisation des élus insuffisante (alors que renouvellement important)
- absence d'ingénierie publique
- impacts des évènements extrêmes (en augmentation avec changement climatique) sur l'efficacité des systèmes d'assainissement
- effet du changement climatique sur dimensionnement des systèmes d'assainissement, par exemple : phénomène de migration de population vers des régions moins chaudes où les systèmes d'assainissement sont par conséquent sous-dimensionnés

Vision verte : l'objectif a été atteint

- le législateur a été mobilisé sur la réglementation sur la conformité branchement (contrôles + pénalisation)
- plus de pouvoir de contrôle pour donner accès aux installations privées (branchements particuliers notamment) par les services d'assainissement
- les aides ont été suffisantes (y c crédit d'impôts) pour entrainer les mises en conformités

- saut technologique (système séparateur etc...)
- la réglementation a permis de mener des expérimentations (pas trop contraignante)
- nouvelles normes de construction pour séparation
- autorisation de valorisation urine
- autorisation de valorisation des eaux de pluie => eaux pluviales ne deviennent plus eaux usées
- suite à un évènement majeur, la population a subi une diminution importante. Par conséquent la pression sur les milieux aquatiques diminue.
- la pression dans les réseaux d'eau potable a été réduite, ce qui a conduit à une diminution de la consommation
- des investissements ont été faits dans les économies d'eau
- convergence des législations (environnement, santé, etc.)
- installation de bassins ou cuves lors de la construction des immeubles pour permettre la récupération et la réutilisation des eaux pluviales

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- audition de l'expérience du 14^{ème} Paris sur séparation urine
- suivi des réalisations (et plus au fil des travaux)
- il n'y a pas assez de valorisation des retours d'expérience y compris sur les échecs qui peuvent être riches d'enseignement
- au-delà de l'investissement prendre en compte le fonctionnement et son financement
- compétence du secteur privé pour intervenir (et parfois pb de mobiliser ds le temps des sous-traitants différents)

Table « La Cure » / Réduire les rejets d'eaux usées au milieu naturel (jusqu'à zéro rejet), notamment en aidant l'assainissement non collectif et en traitant les mauvais branchements

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- on n'a pas su légiférer pour rendre obligatoire la mise en conformité des branchements lors des ventes immobilières (alors qu'on avait su le faire pour la mise en conformité des ANC en 2011)
- on n'a pas su gérer le ruissellement pluvial : en particulier, on n'a pas su édicter les prescriptions nécessaires dans les documents d'urbanisme pour obliger à infiltrer les eaux de pluie à la parcelle
- de nombreux maires, au lieu de transférer la police de l'environnement aux EPCI, l'ont gardée mais sans pour autant l'appliquer (principalement pour des raisons électorales)
- plus généralement, on n'a pas su mettre en œuvre la gouvernance de l'assainissement au bon niveau (intercommunal) : les transferts de compétence de l'assainissement n'ont pas été réalisés en 2027 ou bien ont été réalisés vers des EPCI qui n'étaient pas en capacité de l'exercer correctement
- on n'a pas fait l'effort suffisant pour identifier les rejets prioritaires (ANC les plus impactants, réseaux à surverses fréquentes de leurs déversoirs d'orage du fait notamment des mauvais branchements)
- les moyens financiers ont été insuffisants pour inciter les particuliers à faire des travaux (ANC, branchements). Les changements de règles du jeu (ex : financement de l'ANC par l'Agence) ont achevé de démotiver les habitants à faire les travaux de mise en conformité de leurs rejets
- la construction du Grand Paris, qui s'est faite trop vite et mal, a été la source de nombreuses erreurs de branchements et dans la construction des réseaux d'EU
- la population s'est tellement accrue (Grand Paris notamment) que de nombreuses STEP ont dysfonctionné et/ou ont été saturées
- Le dérèglement climatique s'est traduit par des orages plus nombreux et intenses, qui ont induit des dysfonctionnements des réseaux et des STEP.
- on a consommé tellement d'énergie en été (du fait du CC et de l'essor de la climatisation par exemple), qu'on en a manqué pour faire fonctionner correctement les STEP
- il y a eu des épisodes de sécheresse tels que les débits des cours d'eau n'ont pas pu diluer suffisamment les rejets
- on a découvert trop tardivement des rejets de substances qu'on ne connaissait/suivait pas

Vision verte : l'objectif a été atteint

- on a tellement réussi à limiter la place de la voiture en ville qu'on a pu faire plein de noues et d'espaces verts/désimperméabilisés
- on a promu et développé les zones de rejets végétalisés lors de la (re)construction des STEP
- on a réussi à collecter l'ensemble des eaux usées des bassins versants (on est passé de 80 % en moyenne à près de 100%)
- on a simplifié les procédures réglementaires (DIG) pour permettre aux collectivités de faire les travaux (branchement) à la place du privé
- on a conditionné la réutilisation des eaux de pluie à la mise en conformité des branchements
- les habitants ont été informés et sensibilisés à l'impact de tous leurs rejets et à toutes les actions qu'ils peuvent faire pour les réduire
- on a créé des sites pédagogiques sur des STEP exemplaires
- on a fait intervenir la direction de la Concurrence (DGCCRF) pour rétablir le juste prix de l'ANC, qui avait connu une inflation liée aux opérations groupées portées par la maîtrise d'ouvrage publique
- on a conditionné les aides aux collectivités (AEP, assainissement) à la mise en conformité de leurs bâtiments publics
- tout le monde a été d'accord pour augmenter le prix de l'eau, afin de permettre une meilleure gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement
- l'Etat a arrêté ses prélèvements sur les budgets des agences, ce qui a libéré des moyens financiers pour les investissements en matière d'assainissement
- on a réussi à prioriser les travaux sur les secteurs les plus impactants (les 20% qui représentaient 80% des rejets polluants) et on a bonifié fortement leur financement pour être incitatif

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

Trois retours d'expérience pourraient être intéressants à connaître et valoriser :

- **Métropole de Nantes**, qui au sein du service Eau & Assainissement, a créé un service « Gouvernance » à part entière (à côté d'un service plus opérationnel), en charge de définir les objectifs de la politique de l'eau : le premier fixé a été d'harmoniser les prix de l'eau à l'échelle de la Métropole (sans s'immiscer dans le type de mode de gestion locale – Régie, Délégation)
- **le Conseil Départemental 77**, qui a instauré de nombreuses conditionnalités de ses aides : après un temps de démarrage ou les MO d'ouvrage sont réticents, cela rentre dans les esprits et portent ses fruits (ex : 94% des communes du département sont aujourd'hui pleinement engagées dans le zéro phyto)
- **commune de Fribourg (Allemagne)** : la cité nouvelle de Vauban est un exemple de « ZAC » allemande, sur laquelle une approche collective de gestion de l'environnement a été mise en œuvre autour d'objectifs précis : bâtiments à énergie passive, infiltration à la parcelle, absence de parking individuel...

Table « La Douve » / Limiter, voire stopper l'artificialisation nette des sols, mieux appliquer la séquence ERC

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- les lois sont restées antinomiques avec la limitation de l'artificialisation
- la plupart des financements ont soutenu le développement économique, qui est resté synonyme d'artificialisation
- il est resté compliqué de trouver les bonnes compensations, à tel point que la mise en œuvre technique n'a pas été possible, aucun cadre technique pour la renaturation n'a été défini
- les terres agricoles sont restées plus accessibles (moins cher) que les friches urbaines/industrielles pour l'urbanisation
- l'« approche friches » a été trop coûteuse et a absorbé les moyens, n'en laissant pas pour les autres actions contre l'artificialisation
- la boîte à outils pour la désimperméabilisation pour les maîtres d'ouvrages n'a pas été suffisamment opérationnelle
- on n'a pas eu le temps de transcrire les dispositions SDAGE dans les documents d'urbanisme

Vision verte : l'objectif a été atteint

- on a mieux défini le terme artificialisation et on a défini des indicateurs de suivi de l'artificialisation
- les zones à désartificialiser ont été cartographiées
- les opérateurs fonciers ont été très efficaces
- on s'est concentré sur la possibilité de désimperméabiliser plutôt que de se limiter l'artificialisation, ce qui a permis une bonne gestion des eaux pluviales à la parcelle
- on a favorisé des logements de qualité en termes de matériaux, de très haute qualité environnementale et qui consomment très peu d'espace
- les aides ont été orientées vers la rénovation urbaine plutôt que vers de nouvelles constructions, les constructions nouvelles ont au contraire été taxées
- des quotas d'artificialisation globaux (échelle à déterminer) ont été fixés à une échelle territoriale par la loi et un marché d'échange de quotas a été mis en place, le prix de la surface à artificialiser a rapidement augmenté, ce qui a rendu l'artificialisation plus coûteuse
- les capacités des collectivités à racheter les bâtiments, notamment dans les centres villes, ont été améliorées
- on a intégré la notion d'artificialisation à l'intérêt public majeur pour davantage faire peser les aspects environnementaux
- on a mis en place une vraie transparence sur la séquence ERC : la démarche « éviter » a été privilégiée, les règles mieux définies, les choix à imposer ou privilégier comme l'utilisation de friches, mieux mis en avant
- les opérateurs type collectivités ont acheté et dépollué les friches urbaines et industrielles pour les mettre en location ou vente. Cela a permis de faire gagner du temps aux

investisseurs, leur faciliter les aspects administratifs (pas besoin de faire de dossier de compensation) et leur offrir de meilleurs services. Ainsi la friche est devenue attractive pour les promoteurs.

- le Fonds national friches a permis aux collectivités de rénover leurs friches urbaines et industrielles
- les collectivités ont pu répercuter les investissements réalisés pour acquérir et dépolluer les sols dans le prix du loyer
- on a su limiter l'artificialisation grâce à un label aménagement durable, ou habitations durables, ou économie d'espace et de matière naturelles

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- correctement définir la notion d'artificialisation est une priorité
- il faut une bonne connaissance de l'état initial des indicateurs qu'on aura défini sur l'artificialisation

Autres remarques

- la question de changement d'usage du sol est au moins aussi importante que l'artificialisation car la plupart du temps altère les fonctions biologiques, ex l'exploitation forestière ou agricole peut altérer les fonctions biologiques par rapport à un espace naturel
- les routes poreuses ne sont pas une solution miracle : eaux drainées sont récupérées pour être traitées donc ne s'infiltrent pas directement dans le milieu

Table « Le Grand Morin » / Acquérir et partager les connaissances sur les effets du changement climatique et la gestion des ressources, notamment à l'échelle locale

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- certains acteurs n'ont pas partagé leur connaissance pour ne pas changer de système. La connaissance est restée dispersée. Les agences de l'eau n'ont pas réussi à regrouper la connaissance. Absence d'un outil commun. Concurrence entre services de l'Etat : chacun a gardé ses données
- manque d'identification des porteurs locaux d'études. Manque de financements au niveau local. Les élus n'ont pas assez expliqué la politique de l'eau aux gens, ni suffisamment développé les classes d'eau. Manque d'un chef de file, à l'échelle locale, pour intéresser les gens au changement climatique. Manque de mobilisation à l'échelon local
- les élus ont préféré financer des travaux visibles plutôt que porter des programmes de recherche ou de connaissance
- suite à la Loi 2016, l'AFB a du coordonner les systèmes d'information sur l'eau, la biodiversité, les milieux marins mais la progression n'a pas été aussi rapide qu'on aurait pu souhaiter
- il n'y a pas eu suffisamment de croisements des données (ex : l'économie peut se trouver fragilisée par le manque d'eau). Il n'ya pas eu suffisamment d'explication du prix de l'eau au gens
- la sensibilisation au changement climatique n'a pas été suffisamment introduite dans les programmes d'enseignement scolaire

Vision verte : l'objectif a été atteint

- localement, on a fait des études territoriales et on a priorisé les actions. On a réussi à mobiliser à l'échelon local, auprès de toutes les catégories de la population. On a réussi à inscrire cette conscience dans la durée
- l'AFB a diffusé des méthodes d'acquisition des données à l'échelon local (atlas communal de la biodiversité). On a réussi à agréger les données locales à une échelle plus globale grâce à des outils adaptés et des méthodes compatibles. L'échelon local s'en est emparé
- on a mis les moyens financiers nécessaires. On a réussi à transcender les clivages
- la connaissance produite a bénéficié aux acteurs locaux. Les collectivités ont prévu les moyens dans leur budget
- les collectivités se sont engagées dans la collecte de connaissances. Elles ont été accompagnées financièrement et techniquement (AFB, agences de l'eau). Cela a été fait à la taille critique suffisante
- la loi NOTRE a précisé le paysage des responsabilités des collectivités (identification de qui gère la connaissance sur l'eau sur le territoire). Le partage des données est devenu obligatoire, la loi a été appliquée
- on s'est adressé principalement à la masse silencieuse, plutôt que donner la parole aux lobbies.

- l'animation locale a été mise en place pour sensibiliser la population, en profitant de la prise de conscience lors de l'épisode météorologique exceptionnel de 2019. Les financements de fonctionnement nécessaires étaient disponibles.
- le portage du changement climatique a été assuré par l'ensemble des ministères.

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- se mettre en perspective par rapport à ce qui se fait ailleurs, notamment dans les zones plus atteintes que nous sur le changement climatique, qui doivent être en avance dans la réflexion
- rester au plus près des effets déjà visibles : sécheresses et inondations
- mettre en relations chercheurs, décideurs et financeurs pour qu'ils se parlent.
- amplifier le soutien aux territoires dans l'acquisition de données
- partenariat efficace avec l'Education nationale pour sensibiliser les plus jeunes aux dangers du changement climatique
- durcir les amendes pour non partage des données
- conditionner le financier à la restitution des données
- obliger les gestionnaires à travailler avec des outils compatibles
- faire cartographie des fournisseurs de données et des processus des recueils de données
- identifier les bonnes pratiques, comme atlas de la biodiversité
- mobiliser les élus pour qu'ils soient moteurs des changements de pratiques

Table « L'Iton » / Réutiliser les eaux de pluie, les eaux usées et la chaleur des réseaux, réduire les consommations avec des objectifs chiffrés de 15% en 2027, 30% en 2050, par tous les moyens

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

Pluvial

- la taxe pluviale est restée un échec : les investissements sont restés trop lourds pour permettre leur développement. On n'est pas allé au-delà des 1% de renouvellement qui se font régulièrement Il n'y a pas eu assez de volonté :
 - la réglementation n'a pas été suffisamment adaptée et donc les obligations minimales sont restées inappliquées dans la rénovation urbaine par le dépôt des dossiers loi sur l'eau,
 - manque de volonté des élus : la gestion des eaux pluviales n'a pas fait partie des priorités des élus dans leur choix d'investissement
 - manque de financement
- la culture technique de la gestion des eaux de pluies ne s'est pas installée. Pas de prise de conscience ni d'appropriation de la thématique dans les services des collectivités dédiées à l'urbanisme.

Eaux usées

- la législation est restée trop « dure » et pas insuffisamment adaptée aux enjeux (ex :interdiction d'arroser un champ de courses avec des eaux usées alors que c'est possible dans un golf)
- il n'y a pas eu suffisamment de réflexion sur l'usage adapté à la réutilisation : eaux des collectivités par exemple en littoral pour éviter la remontée du biseau salé
- les études pour améliorer la connaissance et l'information n'ont pas été réalisées
- réduction des consommations : il n'y a pas eu de prise de conscience des élus et de la population sur la consommation d'eau mais aussi sur la consommation alimentaire
- on n'a pas rendu les populations sensibles à la valeur réelle de l'eau, sur la valeur des aliments

Vision verte : l'objectif a été atteint

Eaux pluviales

- les collectivités ont trouvé des gains financiers à la réutilisation des eaux de pluie
- on a continué à investir dans l'animation et on a investigué l'usage des médias pour démultiplier la sensibilisation. On a mis en place un indicateur de réussite au journal télévisé pour remettre le rôle de citoyen au premier plan
- la réglementation a été adaptée et appropriée par les usagers
- il y a eu développement d'applications pour orienter le consommateur dans ses achats pour prendre en compte les produits ou mettre en œuvre les solutions les plus vertueuses

Consommation d'eau

- une tarification incitative a été mise en place (doublement du prix au-delà d'un certain volume) pour les agriculteurs, industriels et usagers domestiques – pénalités pour consommation trop forte
- les filières vertueuses par rapport à l'usage des intrants ont été récompensées sur la base d'indicateur sur les intrants dans les produits
- des compteurs divisionnaires ont été mis en place

Réutilisation des eaux usées

- la réglementation européenne et française a été adaptée
- on a fait des études qui ont permis d'identifier les modalités de réutilisation (progression sur la connaissance des polluants émergents)
- on a bien réussi à connecter les producteurs et les utilisateurs pour mieux cibler les modalités
- on a généralisé les primes pour la réutilisation des eaux traitées
- on a développé les systèmes pour la séparation des urines, les toilettes sèches à l'échelle des habitations
- mise en place de systèmes pour éviter la contamination des eaux usées vers les eaux de pluie
- on a mis en place une formation des professionnels (magasin de bricolage, plombiers, lycées professionnels, ...) ainsi que l'animation. Développement de rayons de réhabilitation écologique dans les magasins de bricolage

Réseau de chaleurs

- les collectivités se sont vues imposer de chauffer leurs bâtiments ainsi que leurs immeubles à partir de la chaleur des réseaux d'assainissement
- on a trouvé des solutions techniques pour récupérer la chaleur au niveau de chaque habitation

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- initier un « benchmarking » sur les pays actuellement en déficit hydrique même de contexte différents (Israël, Australie, Nouvelle Zélande) pour identifier les solutions techniques mais aussi sociales qui leur ont permis d'adapter leur gestion de l'eau
- analyser les causes de l'échec de la taxe pluviale
- identifier les incohérences réglementaires : ex irrigation golf et pas un champ de course cf point 1
- réfléchir à comment améliorer notre balance hydrique au niveau industriel et alimentaire (rééquilibrer la balance d'import-export de l'eau). Mettre en place un indicateur au niveau national que l'on puisse décliner au niveau territorial (Sage)
- développer les procédures de type stratégie d'adaptation au changement climatique avec l'incitation par l'exemple. Développer l'animation pour voir le suivi de leur mise en œuvre de ce type de charte
- faire des synthèses de ce genre d'outil pour passer dans les réseaux associatifs

Table « L'Ornain » / Préparer des territoires aux extrêmes (crues et sécheresses) – Passer au crible du changement climatique (atténuation et adaptation) toute décision pour anticiper les effets du changement climatique sur les activités et l'environnement

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

Etat des lieux

- poursuite de l'urbanisation en imperméabilisant
- installation d'équipements (publics notamment) en zone inondable (pas d'exemplarité)
- conception des nouveaux aménagements de la ville ne prenant pas en compte les impacts climatiques (ex : eaux de pluie non récupérées, pas d'infiltration à la parcelle)
- pas d'adaptation des anciens aménagements
- pas de gestion raisonnée de la ressource en eau souterraine et assèchement des nappes profondes
- poursuite d'utilisation d'équipements (par ex d'irrigation) peu performants (canons à eau)
- pas d'adaptation en zone littorale à la remontée du trait de côtes

Facteurs explicatifs

- sujet du changement climatique connu, mais bons comportements non ancrés chez chacun (vu comme « l'affaire des autres »)
- gouvernance internationale non favorable (donc messages n'aidant pas à la mobilisation des individus)
- « tyrannie de la minorité » qui s'oppose à des projets d'intérêt général au service de l'adaptation au changement climatique
- les acteurs du cycle complet de l'eau n'ont pas travaillé de concert, dans les mêmes objectifs ; le comité de bassin, fédérateur, n'a pas joué son rôle
- choix des solutions les moins coûteuses
- manque d'adaptabilité à moyen terme des projets et des solutions techniques adoptées (manque d'ingénierie adaptative)
- pas d'éducation aux mesures d'adaptation au changement climatique tant pour les habitants que pour les professionnels
- pas d'utilisation suffisante des outils possibles comme les mesures incitatives
- arrêtés de restriction d'usage ne comportant pas de mesures assez significatives
- pas de prospective et d'anticipation sur la situation en cas de crue (par les individus - ex : compteur électrique sous le niveau de la crue)

- manque d'outils de planification fédérateurs prenant en compte tous les risques pour les collectivités

Vision verte : l'objectif a été atteint

- recharge des nappes correcte. Développement réussi d'ouvrages permettant de soutenir l'étiage, de digues permettant le ralentissement dynamique des eaux, de zones permettant de retenir l'eau en amont des communes.
- développement des solutions fondées sur la nature (ex : développement de l'infiltration à la parcelle).
- reméandrage de rivières.

Vision par secteur

- **agriculture** : maîtrise voire baisse de la consommation d'eau, malgré le développement de l'activité et des usages (irrigation) ; diversification des ressources en eau, en sus de l'utilisation de matériels performants, plus efficaces ; sols non laissés à nu ; formation et sensibilisation de la profession agricole
- **domestique** : accentuation de la baisse de la consommation (et de la charge polluante rejetée par le secteur domestique) ; sensibilisation au risque de crue et de sécheresse ; choix individuels d'adaptation (ex : compteur électrique)
- **industrie** : réduction des prélèvements, développement du re-use ; pas d'augmentation de la quantité de déchets produits par le secteur ; formations et accompagnement pour le secteur de l'artisanat
- **ville** : revégétalisation des centres urbains

Vision plus globale

- solutions économiquement favorables trouvées
- organisation de systèmes de compensation financière (pour agriculture et collectivités)
- anticipation suffisante sur les bassins présentant des problèmes quantitatifs, mise en place d'une concertation entre acteurs
- utilisation d'outils aujourd'hui non dédiés au bénéfice de l'adaptation au changement climatique (ex : remembrement)
- bon fonctionnement des SAGE sur le partage de la ressource (efficacité de leurs règles de gestion)
- montée en compétence des maîtres d'ouvrage en matière d'ingénierie (pour le montage des appels d'offres)
- regroupement des collectivités au sein de structures intercommunales
- formation de diverses professions techniques venant en appui aux maîtres d'ouvrage (ex : architectes, aménageurs) aux problématiques d'adaptation au changement climatique
- actions engagées rapidement (temps long nécessaire pour être efficaces)

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- aller chercher l'éclairage de la recherche appliquée
- accélérer la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain (expérimentation) de ses résultats et leur généralisation
- faciliter la prise de risque, l'innovation grâce à un cadre institutionnel favorable
- réfléchir à ce que vont apporter les outils numériques, l'intelligence artificielle
- se donner des jalons à moyen terme (tous les cinq ans), avec des clauses de revoyure (ingénierie itérative)
- avoir en tête que les problèmes de qualité sont déjà en cours de résolution, alors que la quantité est le nouveau défi
- prendre connaissance du « test du slip » (test de la qualité biologique du sol et de sa capacité à dégrader de la matière organique)

Table « La Retourne » / Prévenir et lutter contre les inondations et leurs conséquences et réfléchir aux solutions à mettre en œuvre

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- les politiques n'ont pas accordé les financements : financements insuffisants
- volume énorme à traiter pour gérer les inondations, et il n'y a pas les espaces pour stocker les eaux et financer les opérations
- détournement de la vocation première des grands lacs (exemple par tourisme)
- incapacité à réformer le pays par des recours sur les projets d'intérêts / manque d'acceptation des projets et du temps nécessaire pour faire les « bons choix » et les réaliser
- manque de capacité à anticiper les événements futurs : investissements non réalisés à temps et sous dimensionnés (trop peu trop tard)
- le changement climatique a été plus important que prévu et les mesures ont été sous estimées et inadaptées ; des phénomènes non prévisibles sont survenus
- l'urbanisation n'a pas été maîtrisée =>mauvaise gestion du risque (excès de ruissellement non géré)
- manque de cohérence dans la gestion par bassin versant (les collectivités ont fait des opérations au final non cohérentes entre elles)
- l'urbanisation et l'imperméabilisation se sont poursuivies, toujours occupation en lit majeur, et les sols agricoles absorbent moins d'eau
- les espaces de mobilité des cours d'eau ont décréu
- les choix techniques sur la gestion des inondations ont été inappropriés
- accroissement des volumes sur parcelles agricoles (plus de ralentissement des crues) et donc impacts en aval : on n'a pas su stopper les suppressions des haies et autres
- Protection de proximité (digues) ont induit des impacts accrus en aval
- manque de moyens sur la gestion des cours d'eau ; manque d'entretien / abandon des cours d'eau
- manque de communication sur le sujet
- les habitants n'ont pas été informés de leur localisation en zone inondable
- les PCS, DiCRIM non mis à jour qui n'ont pas permis de limiter les conséquences des inondations
- la culture du risque ne s'est pas développée
- la résilience des territoires n'a pas été développée
- pas de résilience sur les réseaux et autres infrastructures donc conséquences importantes
- les liens nappes rivières n'ont pas été entretenus/restaurés
- la connaissance des milieux et leur fonctionnement n'a pas été développée/s'est perdue

Vision verte : l'objectif a été atteint

- prise de conscience des élus sur les financements, et des citoyens
- on a construit sur pilotis (ville résiliente)
- acceptation et mise en place d'une fiscalité dédiée au travers de la taxe GEMAPI
- gestion à la source des pluies (gestion parcelles)
- mise en œuvre d'une politique engagée sur la désimperméabilisation des sols et démantèlement de quartiers (déconstruction)
- amélioration du système d'alerte des riverains, aussi sur les petits affluents
- les agriculteurs ont changé leur façon de travailler, sont passés à d'autres systèmes
- indemnisation de la surinondation des parcelles agricoles : les terres agricoles sur inondées ont permis de limiter les inondations sur les zones urbanisées
- les paiements pour services environnementaux (PSE) de la PAC ont été efficacement utilisés
- la bataille sur l'augmentation des ruissellements a été gagnée
- des déconstructions en zones inondées ont été menées
- des zones inondables de rétention ou zones d'expansion des crues ont été déployées
- la gestion de l'eau a été concertée à l'échelle des bassins versants
- dans le règlement du PLUi, des règles de restriction de surface non imperméable (une surface minimale toujours perméable sur la parcelle)
- dans les PLUi, les techniques alternatives pour gérer les eaux de pluie ont été prises en compte (rétention et évaporation)

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- déconstruction de Villeneuve Saint Georges (quartier blandin)
- dans les dossiers loi sur l'eau, les bureaux d'études ne proposent pas l'infiltration pour ne pas entrer dans un dossier d'autorisation et donc des délais plus long
- dossier allégé pour des particuliers sur des rejets sur réseaux qui devraient pouvoir être gérés par des maîtres d'ouvrage collectivités
- inondation : distinguer les crues de cours d'eau et les débordements de réseaux

Table « La Risle » / Responsabiliser les citoyens sur les objectifs environnementaux et sur les moyens d'y parvenir par leurs comportements/former les citoyens à la culture de l'eau

La table envisage de travailler sur les citoyens = au sens acteurs, consommateurs, usagers (plus large)

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- la compréhension permettant de décrypter les objectifs environnementaux a été insuffisante,
- la communication a été insuffisante (depuis l'école jusque dans les ménages),
- la formation des citoyens a été insuffisante
- la responsabilisation a été insuffisante : on n'a pas su qui devait responsabiliser ; la responsabilisation a été renvoyée aux décideurs, tandis que les citoyens ne se sont pas sentis en responsabilité.
- de nouveaux usages dégradant la quantité et la qualité ont émergé
- Rejets de substances dangereuses dans l'environnement malgré campagnes, sensibilisations vis-à-vis des citoyens, des industriels, des collectivités,
- pas de séparation des urines,
- on se retrouve avec pleins de micro polluants dans l'eau (féminisation des poissons)
- l'eau de qualité a été considérée comme un dû dont personne n'a pris la mesure
- Pas de sensibilisation u plus jeune âge. Diffusion de mauvaises informations.
- la réponse technologique a été déresponsabilisante
- les périmètres d'action de chacun n'ont pas été définis, déresponsabilisation de chacun
- logique de consommation « l'eau produit marchand »
- systèmes de consommation non remis en cause « c'est le problème de l'autre »
- repli sur soi par rapport aux chocs, destructions, catastrophes
- absence d'exemplarité de chacun sur l'utilisation des ressources en eau, portage politique contraire à l'atteinte des objectifs environnementaux

Vision verte : l'objectif a été atteint

- une crise a généré une prise de conscience et une responsabilisation des citoyens
- prise de conscience des jeunes générations que la consommation avait un impact sur leur qualité de vie, leur santé, et que la consommation de produits sans pesticides, vertueux limitent les impacts sur la ressource en eau
- les usagers se sont approprié la culture de l'eau et environnement
- des « têtes d'affiche » se sont intéressées à la question de l'eau et la protection des milieux aquatiques, les industriels ont joué le jeu sur les produits ménagers (ex : vinaigre)
- la confusion entre pesticides et produits phytosanitaires a été résolue
- portage de la protection de l'eau et des milieux aquatiques à tous niveaux, à l'échelle nationale et européenne (têtes d'affiche)
- les sciences participatives ont été utilisées de manière à associer les citoyens à la collecte des informations, au monitoring, au suivi de la qualité (les citoyens participent à la vigilance sur l'état des milieux)
- la qualité d'eau distribuée et de l'eau brute a été affichée, en lien avec le prix sur la facture d'eau.
- la présentation de la facture d'eau a été renversée en en mettant l'accent sur le service rendu et sur la qualité de l'eau distribuée par rapport au bien commun
- de nouveaux métiers autour de l'eau ont été développés et créés (culture, technique, industrie, par ex recyclage de l'eau individuel...), apparition de bars à eau, diversité technique (lavage à sec sans utiliser de l'eau et sans impact sur la ressource), y compris dans entreprises
- développement des analyses de l'eau sur les eaux de drainage (appui technique/accompagnement aux citoyens et aux acteurs économiques)
- outils et conseils faciles à utiliser, aisés, fiables entre usagers (par ex entre agriculteurs)
- les actions positives ont été valorisées, effet boule de neige (ex labellisation de l'eau en carafe)
- des moyens de récompense/satisfaction ont été développés pour l'atteinte des objectifs environnementaux, la réduction des consommations d'eau ...
- les campagnes RSDE ont été diffusées dans les STEP

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commission

- promouvoir des ambassadeurs de l'eau qui feraient de la pédagogie directement auprès des ménages sur les alternatives aux détergents (utilisation de vinaigre par ex, ...), des biocides, antibiotiques, consommation d'eau, réutilisation des eaux
- une page de l'agence de l'eau sur les alternatives aux détergents, cosmétiques, produits ménagers
- sensibiliser les plus jeunes, dans les écoles, aux ressources en eau

- capitaliser les bonnes expériences et les diffuser

Table « La Saulx » / Préparer des territoires résilients aux extrêmes / passer au crible du changement climatique (atténuation et adaptation) toute décision, pour anticiper les effets du CC sur les activités économiques et l'environnement

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

Etat des lieux

Le changement climatique s'est accéléré (inondations & sécheresses sont devenues récurrentes) ; pollution généralisée de la ressource en eau ; paupérisation des agriculteurs (terres en friche) ; plus de production agricole sur le bassin (import pour palier ; mauvaise empreinte carbone) ; îlots de chaleur urbains généralisés ; conflits sévères autour de la ressource en eau (l'eau est devenu un bien rare et coûteux ; quota d'eau ; rationalisation des usages) ; problème d'approvisionnement en AEP (la population cherche à s'émanciper avec des stratégies de déconnexion de réseaux ce qui aggrave encore les difficultés) ; vieillissement des stations d'épuration ; les réfugiés climatiques de plus en plus nombreux pour la France et l'Europe accroissent les problèmes de nos territoires. Répercussions graves sur l'économie générale. L'environnement est mis au second plan, il est devenu un problème accessoire.

Ce qui s'est passé

- le changement climatique s'est accéléré ; l'anticipation a été insuffisante (on aurait dû agir 15 ans plus tôt). La connaissance était soit insuffisante, soit inaudible (propos contradictoires des scientifiques)
- les villes ne se sont pas « adaptées », elles ont continué à s'étendre, sont restées très minérales : les aménageurs n'ont pas réussi à intégrer les effets du CC dans leur projet d'aménagement urbain
- pas de mise en place de plan de partage de la ressource en eau (manière dont les usagers de l'eau s'organisent en cas de pénurie d'eau)
- les collectivités n'ont pas réussi à mutualiser leurs moyens
- baisse des investissements publics
- pas de prise de conscience ou prise de conscience insuffisante des problèmes évoqués
- nationalisation de la politique de l'eau
- mobilisation des acteurs et moyens insuffisants
- contradiction des politiques publiques
- résistance des lobbies économiques

Vision verte : l'objectif a été atteint

Etat des lieux

0% artificialisation des sols, davantage d'agriculteurs en « agriculture de conservation des sols » ; davantage de réutilisation de l'eau (utilisation de l'eau vertueuse en cycle par les industriels ; réutilisation de l'eau usée par les usagers privés), 0 fuite dans les réseaux collectifs ; traitement de l'eau parfaite (jusqu'au microplastique) ; végétalisation des bords de cours d'eau ; Baignade

autorisée dans tous les cours d'eau ; changement drastique des paysages (haies, rotations diversifiées, agroforesterie), BE des masses d'eau.

Ce qu'on a fait

Aménagement du territoire

- évolution des textes réglementaires : interdiction de toute nouvelle artificialisation des sols ;
- actions fortes et ambitieuses pour lutter contre le ruissellement et mieux gérer les eaux pluviales
- rénovation de l'habitat ancien (isolation, ...)
- végétalisation des villes (plantations d'arbres, etc). Évolution des mentalités des « architectes des bâtiments de France » pour qu'ils acceptent du « vert ».
- désimperméabilisation des zones urbaines

Gestion quantitative de la ressource en eau

- évolution des textes réglementaires : les textes sont plus prescriptifs/ restrictifs sur les usages de l'eau. Renforcement des suivis pour veiller au respect des règles et sanctions (police de l'eau)
- baisse des consommations en eau : recyclage de l'eau par les industriels (les industriels y trouvent un intérêt économique)
- mesures institutionnelles : généralisation des SAGE (ou équivalent) qui sont tenus d'élaborer des plans de partage de la ressource en eau
- généralisation de la structuration territoriale (départementale ou supra) pour la production de l'eau

Agriculture

- PAC 2022-2027 renouvelée et ambitieuse (qui tend vers une agriculture bas niveau d'intrant et favorise la transition agro-écologique)
- accompagnement des mutations des pratiques et production agricoles
- préservation des zones agricoles périurbaines
- développement de l'agriculture de proximité (alimentaire et biomasse)
- modification des pratiques agricoles (rotations diversifiées, haies, agroforesterie)

Atténuation au CC

- limitation des GES à l'échelle mondiale
- accélération de la transition écologique (transport,...)

Milieux aquatiques

- préservation / renaturation des milieux humides
- multiplication de l'emploi des SFN

Divers

- multiplication par deux des investissements publics et des moyens en faveur des thématiques suivantes : réseaux, stations d'épuration, restauration du fonctionnement naturel des milieux (continuité écologique, hydromorphologie), éducation à l'eau, gestion

des eaux pluviales, infiltration des eaux pluviales à la source y compris chez les particuliers, protection des captages prioritaires. Pourquoi : volonté politique et prise de conscience ; prise de conscience de la société qui devient exigeante et permet d'obtenir des politiques très incitatives (Plan MARSHALL)

origine des financements : mécénat, redéploiement des finances publiques

- meilleure acceptation des expérimentations territoriales (pour prendre en compte la diversité des territoires)
- création d'une organisation mondiale pour l'environnement
- encourager la dynamique des départements (CG) qui développent des plans départementaux ; travaille sur le traitement AEP
- sensibilisation des collectivités ; responsabilisation de tous (concept colibri)
- formaliser des mécanismes d'ententes territoriales (urbain-rural) - donnant-donnant
- réduction des déchets et travail sur la collecte des déchets
- renforcement de la réglementation, des suivis pour veiller au respect des règles et des sanctions

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- SOLAGRO
- Afterre 2050 (développement de l'agriculture biologique et atténuation et adaptation au changement climatique)
- visiter le quartier de MALMO (Suède) [quartier totalement autonome en énergie (exemple de transition écologique réussie)]
- faire travailler des auteurs de science-fiction sur des scénarios 2027 et 2050
- ne pas partir d'une page blanche mais utiliser les idées mises en œuvre ailleurs : recenser les actions positives en place sur le plan national, en Europe, au Canada sur les différentes thématiques du Sdage (par exemple : anticiper les effets du changement climatique sur l'environnement)

Table « Le Serein » / Encourager la transition agricole pour réduire l'usage et en particulier les phytosanitaires par rapport aux ressources disponibles et aux enjeux d'intérêt général (biodiversité/CC). Encourager le développement de l'agriculture biologique (50 à 100% sur les captages)

Remarque préliminaire des participants : ces deux sujets, s'ils sont en lien, présentent des différences en termes de freins et leviers

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

Transition agricole

- les actions efficaces n'ont pas été suffisamment valorisées
- le discours dominant a conforté la difficulté de changer de système
- il est resté plus facile de recourir aux phytosanitaires, notamment en termes de rapport qualité/prix/effort
- on n'a pas trouvé l'outil financier incitatif pour répercuter le coût des impacts des phytosanitaires sur leur coût
- les collectivités ont rencontré des difficultés pour mettre en place leur Plan d'Alimentation Territoriale
- l'enseignement agricole n'a pas donné une place prédominante à l'agronomie par rapport à l'agrochimie
- la PAC 2020 n'a pas favorisé la transition vers l'agroécologie
- les sorties de la loi EGALIM n'ont pas été suivies par la grande distribution (rémunération du producteur et marges sur les produits)
- on a cru que l'AB était la seule réponse.

Développent AB/ captages

- l'AB est sortie de sa niche économique ce qui conduit à moins d'aides pour chacun et donc moins d'attractivité de la conversion
- la bio a souffert de la concurrence et des accords commerciaux internationaux
- certaines productions bio ont manqué de débouchés
- les périmètres de protection des captages n'ont pas été étendus aux limites des aires de captage => les logiques n'ont pas été cohérentes
- les mesures de protection des aires de captage sont restées volontaires

Vision verte : l'objectif a été atteint

- la préoccupation du consommateur vis-à-vis de la présence des résidus s'est accrue
- l'APCA a diffusé les bons retours d'expérience sur l'ensemble du territoire (ex journée Bourgogne)
- le ministère de l'agriculture a signé un contrat d'objectif environnementalement ambitieux avec les chambres d'agriculture
- les chambres se sont véritablement impliquées dans les groupes de travail ECOPHYTO
- des mesures financièrement incitatives pour la transition vers l'agroécologie ont été mises en place
- des PSE fonctionnels et ambitieux ont été mis en œuvre à grande échelle
- les productions bio ont trouvé des débouchés en particulier localement
- des outils permettant aux consommateurs de choisir leurs produits en connaissance de cause (empreinte sur la qualité de l'eau, carbone, local, ...) ont été déployés y compris dans les produits transformés et en restauration.
- les protéines végétales ont été favorisées par rapport aux protéines animales, grâce à un accompagnement et en favorisant la production locale...
- les périmètres de protection des captages ont épousé les limites des AAC et intégré la préoccupation des pollutions diffuses
- les élus ont pris la question de la gestion des captages à bras le corps depuis la maîtrise des sols (avec les SAFER...) jusqu'aux débouchés locaux (Plans d'Alimentation Territoriaux...)
- les documents d'urbanisme ont permis de préserver les terres agricoles, ce qui a permis de restaurer un bon niveau de confiance entre élus et agriculteurs et de permettre une agriculture plus extensive.
- la recherche s'est orientée vers la transition à l'agroécologie
- les instituts techniques se sont attachés à l'accélération du transfert de l'innovation de recherche à son implication
- les agriculteurs ont été formés aux innovations agronomiques

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- faire plus intervenir les sociologues dans les groupes de travail en tant qu'experts
- l'important pour un agriculteur est de vivre de son travail et de transmettre, les débats doivent en tenir compte

Table « Le Thérain » / Assurer une ressource adaptée aux besoins pour limiter les traitements (eau potable, eaux de baignade, etc.) ; tous les spots de conchyliculture sains 12 mois sur 12

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- équipements (dispositifs de traitement eaux usées) à mettre en place trop coûteux
- disparité des revenus de la population → une partie pas capable de participer aux coûts des équipements et une partie qui a les moyens et qui est plus dispenseuse de la ressource
- pas réussi à mettre en place de systèmes vertueux de rémunération des agriculteurs : accords de libre échange (guerre des normes, tribunaux arbitraux), concurrence internationale, manque de mobilisation citoyenne, demande sociétale pas assez forte → le plus rémunérateur est le modèle agricole productiviste. Disparition de l'élevage et donc des prairies
- rejets assainissement : pas assez de coordination, mauvaise gouvernance territoriale, défaut de sensibilisation de la population (pour les mauvais branchements), STEP pas assez modernisées (pour ne pas augmenter le prix de l'eau), ANC défectueux non traités car priorité donnée à l'assainissement collectif. Rejets industriels : pas assez de moyens pour contrôler ces rejets dans les réseaux. Avec le débit d'étiage en baisse, pas assez de capacité de dilution et augmentation de la pollution
- activité économique privilégiée par rapport aux enjeux environnementaux → augmentation des rejets, molécules interdites qui deviennent ré-autorisées, assouplissement des réglementations, manque de moyens des services de police de l'environnement, agences de l'eau phagocytées par l'Etat
- crise économique : dégradation des services publics (déchets, eau, assainissement)
- développement du tout électrique → développement des besoins, soit en nucléaire soit en hydroélectricité → impact sur la ressource en eau
- accroissement de la population = accroissement des rejets d'eaux usées
- accélération de la mobilité : plus de routes, plus de voitures → plus de polluants
- poursuite de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain sans mise en place de techniques de gestion à la source des eaux pluviales
- on continue à construire en zone inondable (« pas grave les ZEC seront des garages »)
- société de consommation : développement des piscines, les produits développés sont non écologiques (ex : rouleau de papier toilette à jeter dans les toilettes, bouteilles plastique)
- défaut d'information du consommateur voire « fake news » (ex : nitrates bon pour la santé)

Vision verte : l'objectif a été atteint

- les moyens financiers de l'eau restent dévolus à la gestion de l'eau, les redevances de l'eau servent à financer des projets de l'eau, les agences de l'eau conservent leurs moyens
- réorientation des aides agricoles vers les systèmes agricoles durables, modification du système agricole : circuits courts, aides aux consommateurs pour l'achat de produits agricoles un peu plus chers (chèque alimentation), généralisation de labels « vertueux » (élevage durable, etc.)
- diminution du gaspillage alimentaire donc baisse des besoins de production (et moins de consommation d'eau et de produits phytosanitaires)
- mise en conformité des branchements dans le cadre du plan national de rénovation énergétique des bâtiments (profiter des travaux pour mettre en conformité les branchements)
- police de l'assainissement efficace
- ANC géré par la collectivité et pas par le particulier (comme pour l'assainissement collectif), pour encourager le maintien de l'ANC là où c'est pertinent (sinon le citoyen préfère passer en collectif)
- limiter le nombre d'oiseaux et de chiens sur les sites de baignade : taxe sur les chiens.
- rétention à la parcelle systématique des eaux de pluie → diminution des ruissellements
- développement d'outils pour l'utilisation d'eau non potable pour les usages qui le permettent
- tous les citoyens parfaitement informés et formés sur le cycle de l'eau → mobilisation citoyenne, pression sur les élus
- « délocalisation » des franciliens vers d'autres zones moins denses → dé-densification permet la gestion des eaux pluviales, moins de pollution, économies sur la Sécu, fonds réorientés sur la préservation des ressources naturelles
- trouver un compromis en construction et gestion à la source des eaux pluviales, dans une logique gagnant-gagnant
- tous les immeubles équipés de lave-linge et sèche-linge collectifs (économies d'eau)
- taxe sur les piscines
- développement du télétravail pour limiter le besoin d'infrastructures de transport
- perturbateurs endocriniens : plus aucun vêtement synthétique, vêtements en laine ou en lin

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- manque de débouchés pour valorisation économique de la luzerne
- relire et s'appuyer sur le SDAGE 2016-2021

- lire la jurisprudence des contentieux liés à des non conformités au SDAGE (peut donner quelques idées pour la rédaction du SDAGE)
- encourager la participation de membres de GT d'instance à d'autres GT (pour élargir ses horizons)
- éléments objectifs d'analyse avantages/inconvénients (pour alimenter les travaux des GT) :
 - de la suppression du glyphosate
 - de l'ANC
 - des retenues de substitution (avis de tous les acteurs concernés)
- souhait d'une présentation par un sociologue de la perception des enjeux de l'eau pour mieux comprendre les freins au changement
- rencontrer des acteurs ayant mis en place des actions ambitieuses en matière de gestion de l'eau : Rennes (Terre de source), Eau de Paris, autres...
- ouvrir la réflexion sur le SDAGE à d'autres acteurs (sinon on voit toujours les mêmes personnes : n'encourage pas les nouvelles attitudes, nouvelles réflexions)
- ne pas être trop ambitieux sur des objectifs non atteignables : ce qui compte n'est pas le chiffre final mais les étapes/objectifs intermédiaires (amélioration continue). Formuler les objectifs de manière à permettre une souplesse par rapport aux situations locales (parfois il y a des manières plus adaptées de mettre en œuvre selon le contexte local)
- s'appuyer sur les acteurs locaux qui ont la compétence
- penser à faire des « pas de côté » : sortir d'une logique « business as usual », dépasser les postures
- disposer de représentations systémiques et de scénarios prospectifs
- avoir une pratique de terrain : s'être baigné récemment dans une rivière du bassin, avoir visité un site de conchyliculture, faire des visites de « success stories » en France ou à l'étranger
- entrer dans la problématique de l'eau par un SAGE local qui rend les choses plus concrètes
- réflexion sur l'arsenal normatif, législatif, réglementaire

Table « La Touques » / Regagner la fonctionnalité des rivières et des zones humides surtout sur les têtes de bassin

Vision rouge : l'objectif n'a pas été atteint

- il n'y a plus de DCE. Les objectifs ont été considérés inatteignables et chaque pays européen a repris la main
- on a simplifié le volet réglementaire et on a trop simplifié ; on a perdu en efficacité
- on a connu des étiages sévères et les zones humides ont disparu. La connexion avec les cours d'eau n'existe plus ; la trame bleue a disparu
- on constate une perte de prairies ; on a voulu surprotéger par la réglementation sans trouver de solution économique. Politique trop conservatrice et pas assez dynamique. On a par exemple oublié que les prairies ont un intérêt économique. On a cherché à protéger par la réglementation ce que l'on n'a pas réussi à dynamiser par l'économie, et ça n'a pas marché (failles dans la réglementation)
- on n'a pas agi sur l'artificialisation
- mobilisation et éducation de la population à l'environnement insuffisantes : Les zones humides « on en veut bien mais pas à côté de chez nous » ; On a démoistiqué en masse ce qui a éliminé nos ZH
- on n'a pas mis en perspective l'intérêt de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides. On n'a pas fait le lien avec les autres politiques publiques
- problème de compréhension du sujet par les élus. Les techniciens n'ont pas réussi à faire comprendre quel était le problème et quelles sont les solutions. Le langage des techniciens était trop compliqué pour que les élus et la population comprennent
- on n'a pas valorisé les conséquences économiques et sociales de l'intérêt de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides.... De ce fait elles ont disparu
- on n'a pas mis les moyens financiers et les outils pour réussir cette politique
- on n'a pas identifié les bonnes structures pour réussir notre politique
- la police de l'eau n'a pas réussi à faire respecter la loi
- on est à la frontière de plusieurs politiques et on a eu des lois contradictoires
- position dogmatique sur le drainage ; il n'y a pas eu d'accompagnement sur le sujet auprès des agriculteurs
- on a privilégié les retenues collinaires au détriment des zones humides
- on n'a pas mis en place les conditions pour que l'élevage perdure en zone humide
- on a développé l'agriculture biologique pour réduire les intrants mais on a pris de l'espace sur les prairies et les zones humides ; on n'a pas fait progresser l'agriculture biologique sur les autres volets que les intrants
- il n'y a plus d'agence de l'eau donc plus d'instances pour mettre les acteurs autour d'une table ; il en résulte plus de conflits sur le territoire

Vision verte : l'objectif a été atteint

- une intelligence collective a été mobilisée au niveau politique et social. Prise de conscience générale de l'intérêt de **la fonctionnalité des rivières et des zones humides, en particulier** on a réussi à expliquer que les zones humides avaient un vrai intérêt notamment pour fournir de l'eau de qualité
- doctrine ERC est réduite à la doctrine E ; on a construit sur les terres agricoles plutôt que les ZH. On a donc réussi au détriment de l'agriculture du bassin
- on a changé la PAC en particulier Politique agricole revue pour moins exporter et recentrer l'agriculture vers les besoins nationaux et locaux
- les espaces urbains ont été gagnés sur les forêts plutôt que sur les terres agricoles ce qui a permis d'équilibrer la contribution des grands acteurs
- on a fait en sorte d'avoir zéro artificialisation en densifiant l'urbain où il est peu dense et en repeuplant en milieu rural (sur bâti ancien). Une politique foncière d'envergure a été mise en place au niveau national et local pour prioriser les différents usages fonciers allant dans ce sens. Des incitations fiscales fortes ont été mises en place
- on a fait le lien entre la politique de l'eau et les autres politiques, notamment la politique de lutte contre le réchauffement climatique
- les collectivités se sont approvisionnées localement en viande issues d'élevage à l'herbe ce qui a lancé une dynamique auprès de la restauration collective et à domicile et a permis de maintenir les prairies ; la population a accepté de manger moins de viande, de meilleure qualité, locale et plus chère

Ce que devraient savoir les groupes de travail et commissions

- se rapprocher de l'Education populaire qui dispose d'outils pédagogiques et de communication,
- se rapprocher de l'Education nationale,
- s'appuyer sur les « serious game » (exemple d'application : sauve ta zone humide)
- développer une communication nationale sur l'eau (Spot télé pédagogique)
- reprendre les travaux des groupes et commissions parlementaires (rapport Bignon)
- utiliser la cartographie des zones humides sachant que la définition retenue sous-estime les espaces concernés,
- besoin de partager la connaissance sur les ZH, les problèmes de fonctionnalités auprès de tous les acteurs
- voir comment les autres pays fonctionnent (les bons comme les mauvais exemples)
- s'appuyer sur les agences régionales de la biodiversité (Normandie) : vulgarise les données de l'environnement.
- SAGE ne sont pas suffisants, il faut travailler à d'autres niveaux plus locaux pour réussir